

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

COMMUNE DE MBANKOMO

SECRETARE GENERAL

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

MBANKOMO COUNCIL

SECRETARE GENERAL

ECONOMIC AFFAIRS SERVICE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS

INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 008 /D/C-MBMO/SG/CIPM/SIGAMP/2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°008/L/RC/CMBMO/ 2025 PASSE APRES
AUTORISATION DE GRE A GRE N°05094-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGM/DMTR/BJ DU 03 JUILLET 2025
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE COMMUNALE MEFOMO-OSSONKIA,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales
Décentralisées ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu l'Arrêté N° 000121/AMINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur FOU DA FOU DA Pierre Junior** aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;
Vu la Décision N° 00000110/CABMINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Intemes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;
Considérant les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise :

- ✓ ETS NAIBA.
- ✓ B.P III
- ✓ Téléphone : 674138262

Est déclarée **adjudicataire** de la lettre commande relative aux **travaux de réhabilitation de la route communale Mefomo-Ossonkia**, dans le Département de la Mefou et Akono, objet du gré à gré susmentionné, aux conditions ci-après :

- ⇒ Montant de la Lettre Commande : **25 000 000 (vingt-cinq millions) Franc CFA.**
- ⇒ Délai d'exécution **TROIS (03) Mois.**

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Mbankomo, le 01/09/2025

LE MAIRE

LE Maire
Pierre Fouda Fouda
LE Maire